



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - ORGANISATION

Le club l'Échiquier Chalossais Hagetmau organise le blitz du 3^e Festival d'échecs de Chalosse 2026, le vendredi 15 mai 2026 à la salle de la Rotonde, 66 rue Victor Hugo, 40700 Hagetmau.

1.1 Responsable du tournoi : Grégoire MATHEVET.

1.2 Arbitrage

L'arbitre principal : M. Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Elite 2

Article 2 - RÈGLES

2.1 Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2.2 L'article B3, annexe B « Parties en cadence Blitz » s'applique.

Le délai de forfait est de 3 minutes.

2.3 Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

2.4 Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)

2.5 Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence.

2.6 Le classement utilisé pour les appariements est le classement Elo Blitz FIDE.

Article 3 - HORAIRES

- Accueil : 13h 00 - 13h 30
- Ronde 1 : 14h 00
- Ronde 2 : 14h 15
- Ronde 3 : 14h 30
- Ronde 4 : 14h 45
- Ronde 5 : 15h 00
- Ronde 6 : 15h 15
- Ronde 7 : 15h 30
- Ronde 8 : 15h 45
- Ronde 9 : 16h 00
- Ronde 10 : 16h 15
- Ronde 11 : 16h 30
- Ronde 12 : 16h 45

- Remise des prix : 17h 00

Article 4 – DROIT D'INSCRIPTION

Les droits d'inscriptions sont de 10 € pour les seniors et plus, 05 € pour les jeunes.

GM et MI gratuits.

Article 5 - CADENCE

Les parties se jouent en 03 minutes plus 2 secondes par coup.

Article 6 - DEPARTAGES

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :
gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz tronqué, le cumulatif puis la Performance.

Pour le premier départage, les deux valeurs les plus faibles seront enlevées et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

Article 7 - PRIX

La liste des prix sera affichée au plus tard au début de la ronde 5.

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- 1- Prix du classement général,
- 2- Prix par tranches ELO,
- 3- Prix spéciaux.

Article 8 – COMPORTEMENT DES JOUEURS

7.1 A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'aide de la tablette. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 art. 3.4).

7.2 Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

7.3 Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

7.4 Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi

7.5 Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

7.6 On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 9 – ENGAGEMENT

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

L'arbitre
Pierre LAPEYRE

L'organisateur
Grégoire MATHEVET